

---

ARRETE n°600/2022/VOI

OBJET : Installation temporaire de deux radars

---

**Le Maire d'OSNY,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-28 et L 2213-2,

**VU** le Code de la Route, notamment ses articles R211-25 et suivants, R417-10 et suivants,

**VU** l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes,

**CONSIDERANT** la demande de renouvellement de la société IDEMIA en date du 1<sup>er</sup> septembre 2022 afin de poursuivre l'installation temporaire de radars test au 18 chaussée Jules César et sur la passerelle des Mérites à OSNY,

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Du 24 novembre 2022 au 23 novembre 2023, l'entreprise IDEMIA est autorisée à installer temporairement des radars test au 18 chaussée Jules César et sur la passerelle des Mérites à OSNY.

**ARTICLE 2 :**

Après la fin de la phase de test, le domaine public sera rétabli dans son état initial, notamment les trottoirs, chaussées et espaces verts. L'entreprise veillera tout particulièrement au bon compactage des tranchées et au respect des structures de chaussées existantes.

**ARTICLE 3 :**

Les panneaux indiquant ces restrictions seront apposés par la société IDEMIA 18 chaussée Jules César 95520 OSNY.

Tél : 06 47 54 34 26 – Mail : [michael.barthe@idemia.com](mailto:michael.barthe@idemia.com)

**ARTICLE 4 :**

Les infractions aux dispositions du présent arrêté, qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées par procès-verbaux et seront transmises aux tribunaux compétents.

**ARTICLE 5 :**

Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police de CERGY, le Chef de la police Municipale et les agents placés sous leurs ordres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'Etat.

Fait à Osny, le **14 SEP. 2022**



Jean-Michel LEVESQUE,

  
Maire.